



Nombre de Conseillers :
▪ En exercice : 29
▪ Présents : 16
▪ Représentés : 13

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUILLET 2017 à 18H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 6 juillet 2017 sous la présidence de M. Patrick Luxembourg, Maire

En présence de : Mme Hoël, Mme Vanduch, M. Ackermann, Mme Wagner, M. Froehlicher, M. Berardi, M. Hoël, Mme Huot, M. Felten, M. Pas, Mme Dalla Favera, M. Ziegler, M. Costagliola, Mme Laurent, M. Perniceni,

Ont donné procuration : M. Boulay à Mme Wagner, Mme Merscher-Vogel à M. Froehlicher, Mme Even à M. Luxembourg, Mme Nalepa à Mme Vanduch, M. Tomaz à Mme Huot, Mme Conge à Mme Hoël, M. Mielcarek à M. Berardi, Mme Cailliez à Mme Dalla Favera, M. Maggioli à M. Ackermann, Mme Baldo à M. Hoël, Mme Ounissar à M. Ziegler, M. Delon à M. Perniceni, Mme Le Lay à Mme Laurent

Secrétaire de séance : M. Froehlicher

ORDRE DU JOUR

Communications de Monsieur le Maire
Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation permanente
2. Délégation permanente du Maire
3. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Approbation du P.L.U.
4. Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)
5. Instauration d'une obligation de soumettre les ravalements de façade à déclaration préalable
6. Instauration d'une obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable
7. Remise des équipements publics par la SEBL à la Ville de Terville
8. Cession de local – Rue Elsa Triolet
9. Réaffectation d'un bâtiment communal au profit du Groupe Scolaire « Le Moulin »
10. Achat d'abonnements FC Metz auprès de l'association « GrenaThions »
11. Convention de partenariat pour le développement de la Lecture Publique – Conseil Départemental de la Moselle – Ville de Terville
12. Convention de partenariat Ville de Terville – ATEM
13. Création de deux postes au service de la Police Municipale
14. Convention d'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique
15. Convention de mise à disposition d'un récepteur GNSS
16. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge : Actualisation de la contribution eaux pluviales selon les critères en vigueur au 1^{er} janvier 2017
17. Compte-rendu annuel d'activité de la concession gaz 2016
18. Demande d'inscription d'un point supplémentaire
19. Point supplémentaire : Autorisation de signature d'actes de cession accordée à la SEBL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- o DESIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Christophe FROEHLICHER.
 1. PREND ACTE des communications prises en application de la délégation permanente.
 2. DECIDE de donner délégation permanente au Maire et pour la durée de son mandat selon de nouvelles modalités.

.../...

3. APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme.
4. INSTITUE au profit de la commune, le Droit de Prémption Urbain simple (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (zones U) et d'urbanisation future (zone AU) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé ;
DONNE délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Prémption Urbain simple conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
5. INSTAURE l'obligation de soumettre les ravalements de façade à déclaration préalable.
6. INSTAURE l'obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.
7. PREND ACTE de l'achèvement des équipements publics proposés à la rétrocession ;
AUTORISE le Maire ou son deuxième Adjoint, à signer le procès-verbal de remise des ouvrages ;
AUTORISE le Maire ou son deuxième Adjoint à signer l'acte de rétrocession à l'euro symbolique des parcelles en section 4 provisoirement cadastrées b/37, d/37 et e/37, respectivement de 29 centiares, 24 ares et 68 centiares et 94 ares et 66 centiares, devant Maître Jacob, notaire à Metz, ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente délibération ;
PREND EN CHARGE les frais d'acte ;
INTEGRE la rue Didier Pironi d'une longueur de 350 mètres dans la voirie communale faisant passer la longueur de la voirie pour la D.G.F. de 31 627 mètres à 31 977 mètres.
8. AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée numéro 339, en section 10, d'une contenance de 24 m², pour un montant de 10 000 €, à Monsieur et Madame Lenczewski ;
AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, ses Premier ou Deuxième Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ;
CHARGE l'étude de Maîtres Marc Schmitt et Stéphane Robin de la rédaction de l'acte ;
IMPUTE la recette à l'article 775 du budget de la Ville.
9. AUTORISE le Maire à affecter le local sis 2A rue Pasteur à un usage scolaire au profit de l'Ecole maternelle Pomme d'Api.
10. AUTORISE l'achat de 10 abonnements FC Metz pour la saison 2017-2018 auprès de l'association « GrenaThions » pour un montant de 2160 € sur présentation d'une facture ;
DIT que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6042 du budget 2017.
11. AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Président du Conseil Départemental, la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, ainsi que toutes pièces afférentes.
12. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention liant la Ville de Terville et l'ATEM du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération ;
ALLOUE à l'A.T.E.M. une subvention complémentaire de 30 000 € ;
CONFIRME que les crédits correspondants sont prévus à l'article 6574 en subventions non affectées du budget 2017.
13. DECIDE de porter le nombre de gardien-brigadier (*ancienne dénomination brigadier*) de 1 à 3 et ce, à compter du 1^{er} août 2017 ;
DIT que les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 011 et 012 des budgets de fonctionnement 2017 et suivants.

14. APPROUVE les conventions pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, au 20/22 et 24/26 rue Fabert ainsi qu'au 2 rue du huit mai 1945 ;
AUTORISE le Maire ou son deuxième adjoint, à signer les conventions avec la société Orange.
15. PREND CONNAISSANCE de la convention de mise à disposition d'un récepteur GNSS ;
AUTORISE le Maire ou son Adjoint à l'urbanisme, à la signer.
16. APPROUVE les nouveaux montants des contributions « eaux pluviales ».
17. PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activité de la concession gaz 2016.
18. AUTORISE l'inscription d'un point supplémentaire : Autorisation de signature d'actes de cession accordée à la SEBL.
19. AUTORISE la SEBL à signer les promesses de vente et le cas échéant, à signer les cessions définitives aux conditions fixées dans la présente délibération avec les sociétés ou personne suivantes :
- o Société Cofora :
un terrain à bâtir situé impasse du Sélignet d'une surface approximative de 17 578 m² au prix de 90 € HT/m², augmenté d'un somme de 25 € HT/m² en cas de réalisation d'un giratoire d'accès à l'autoroute A31.
 - o Société Eco Chauffage Lorraine :
un terrain à bâtir situé rue Didier Pironi d'une surface approximative de 1 634 m² au prix de 105 € HT/m², augmenté d'un somme de 25 € HT/m² en cas de réalisation d'un giratoire d'accès à l'autoroute.
 - o Monsieur Hervé Pasini ou par substitution toute société qu'il pourrait constituer :
un terrain à bâtir situés rue Amédée Gordini d'une surface approximative de 4 837 m² au prix de 105 € HT/m², augmenté d'un somme de 25 € HT/m² en cas de réalisation d'un giratoire d'accès à l'autoroute A31.
 - o Société Immostock :
un terrain à bâtir situé rue Jean Pierre Beltoise d'une surface approximative de 4 127 m² au prix de 105 € HT/m², augmenté d'un somme de 25 € HT/m² en cas de réalisation d'un giratoire d'accès à l'autoroute A31.

DIT que la SEBL devra rendre compte à la Ville de ses activités.

Affiché le 18/07/2017



Le Maire,


Patrick Luxembourgger

